

Les infirmiers veulent un seul cursus

SANTÉ Les professionnels demandent d'uniformiser et d'allonger les études

- Les professionnelles souhaitent qu'il n'y ait plus qu'une seule formation pour devenir infirmière.
- Les diplômés belges actuels ne remplissent pas les critères européens.

Aujourd'hui en Belgique, deux formations différentes mènent au même métier : celui d'infirmier-infirmière. Ceux qui souhaitent exercer cette profession peuvent en effet passer un brevet (c'est ce qu'on appelait le niveau A2). Celui-ci est dispensé dans l'enseignement professionnel secondaire complémentaire. Durée ? 3 ans. L'autre voie est le baccalauréat (couramment appelé niveau A1). Cette formation de 3 ans se donne dans l'enseignement supérieur de type court.

Ce 12 mai, lors du congrès ACN/FNIB (association belge des praticiens de l'art infirmier/Fédération nationale des infirmières de Belgique), une pétition a été remise aux politiques présents pour demander que « le titre d'infirmier responsable de soins généraux soit réservé à un infirmier bachelier de niveau 6 ». Exit donc le brevet ? « Qu'ils continuent à avoir une petite section paramédicale qui forme des futures aides soignantes et qu'on réforme cette filière », rétorque Agnès Mathieu-Hendrix, directrice de catégorie paramédicale à la Haute école de Namur-Liège-Luxembourg.

« Les enseignants du brevet ne savent pas trop ce qu'ils vont devenir si on procède à cette réforme. Mais on aura besoin de davantage de professeurs pour former les infirmiers. Il y aura une phase transitoire mais cela va in fine redorer le blason de la profession et augmenter l'attrait pour celle-ci. Pour l'instant, les di-

recteurs d'école sont plus préoccupés par leur situation professionnelle que par le futur de la santé publique », estime Cécile Dury, vice-présidente de la Fédération européenne des enseignants en sciences infirmières (Fine).

Des profils plus autonomes

Cette double formation n'est pas conforme aux règles européennes prévues dans le cadre de la libre circulation des travailleurs. Elles sont reprises dans une directive européenne de 2013 et la Belgique a jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour s'y conformer. Faute de quoi les infirmiers ne pourront plus aller travailler dans d'autres pays européens. Et même en Belgique, ils seront non conformes à la situation européenne.

Parmi ses critères, l'Europe prévoit que le titre d'infirmière soit octroyé à une personne ayant un diplôme de niveau 6. « Nous sommes le seul pays européen à avoir deux niveaux de formation pour un même métier. C'est comme si vous aviez deux formations différentes pour être pilote d'avion. L'un serait autonome, l'autre se ferait dicter ce qu'il doit faire », illustre Cécile Dury.

Mais pour se conformer aux exigences européennes, le baccalauréat devra être réformé. En effet, les règles exigent 2.300 heures de pratique au cours de la formation. Il y en a aujourd'hui 1.515. Pour répondre aux exigences, il faudrait alors faire passer le baccalauréat à 4 ans. « Notre unique but est d'assurer la qualité des soins et la sécurité des personnes, clament les signataires de la pétition. Il s'agit de santé publique. »

Et de citer une étude publiée dans la revue scientifique *The Lancet* le 26 février 2014. Selon celle-ci, si on augmentait de 10 % la proportion d'infirmiers bacheliers dans les hôpitaux, on réduirait de 7 % la mortalité à 30 jours...

« A l'horizon 2020-2025, les soins de santé auront significativement évolué en raison du vieillissement de la population, des maladies chroniques, des cancers et des maladies environnementales.

On aura alors besoin de plus d'infirmières. Il y aura de plus en plus de soins (même aigus) à domicile. Une meilleure formation permettra d'émanciper les infirmières, de les mener vers l'autonomie. On est loin de l'infirmière exécutante », poursuit Cécile Dury.

Pour Agnès Mathieu-Hendrix, « le travail d'infirmier a changé. L'âge des patients aussi. Aujourd'hui, les cas les plus faciles sont traités en hôpital de jour. Dans les autres services, les infirmiers sont confrontés au vieillissement, à la maladie ou à la mort. C'est très bouleversant et il faut une certaine maturité pour ça. La quatrième année sera donc positive en ce sens. » ■

VIOLAINE JADOUL

FINANCEMENT

Accueillir moins de Français

Pour se conformer aux exigences européennes de 2.300 heures de formation, les études devraient passer de 3 à 4 ans. Mais qui va payer cette quatrième année ? Pour les spécialistes interrogées, il suffirait d'accueillir moins d'étudiants français et de concentrer les moyens sur les étudiants belges qui, contrairement aux premiers, resteront au pays une fois diplômés.

Au niveau politique, la proposition de passer à une formation de 4 ans émane de Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais pour les associations professionnelles, il faut en profiter pour revoir l'ensemble de la formation.

V.J.